

ABEELS - ABELS

(0 date RP – 8 dates EC – 8 actes) **Fiche incomplète**
Actes ou références avec * n'a pu être vérifiée =
(Acte pas sur le site des Archives de l'Etat ou pas trouvé)

Registre RP de Gleixhe : B pas avant 1745 – Le registre comprend aussi les actes de la paroisse Notre-Dame aux Awirs.

RP : ~~Awirs~~ ~~Chokier~~ ~~Flémalle-Grande~~ ~~Flémalle-Haute~~ ~~Gleixhe~~ ~~Horion-Hozémont~~ ~~Ivoz-Ramet~~ ~~Mons-lez-Liège~~ ~~Hollogne-aux-Pierres~~ – Généanet – Vérification des actes

<https://www.geneanet.org/fonds/individus/>

Table onomastique :

18230722-001-GRO	ABEELS Pauline Marie 9
GROSEMANS Jean 2	18991120-001-ABE
18330322-001-ABE	ABEELS Hubert Nicolas 10
ABELS Hubert..... 1	ABEELS Renier..... 4
18550720-001-ABE	BERTRAND Marie Catherine..... 2
ABELS Marie Elisabeth 1	BRONCKAERS Anne Marguerite..... 4
18570417-001-ABE	GILISSEN Jean 4
ABEELS Hubert Renier 4	GILISSEN Marie Béatrix 4
18641020-001-GIL	GROSEMANS Elisabeth 1
GILISSEN Marie Béatrice 4	GROSEMANS Renier 2
18771217-001-GRO	GROSEMAN Hubert..... 4
GROSEMANS Jean Michel 7	GROSEMANS Marie Elisabeth 1
18950528-001-ABE ABEELS Joseph..... 8	PONCELET Anne Gertrude 2
18960605-001-ABE	

*

*

*

1. **ABELS** Hubert [[18330322-001-ABE](#)]

Suit en 2

° Kerniel 22 mars 1833

X Kerniel 29 octobre 1854 avec **GROSEMANS** Elisabeth ou **GROSEMANS** Marie Elisabeth (ménagère ; ° vers 1827, domiciliée à Kerniel en 1877 et 1891)
+ Kerniel 22 février 1857

2. **Enfants d'Hubert (X GROSEMANS) :**

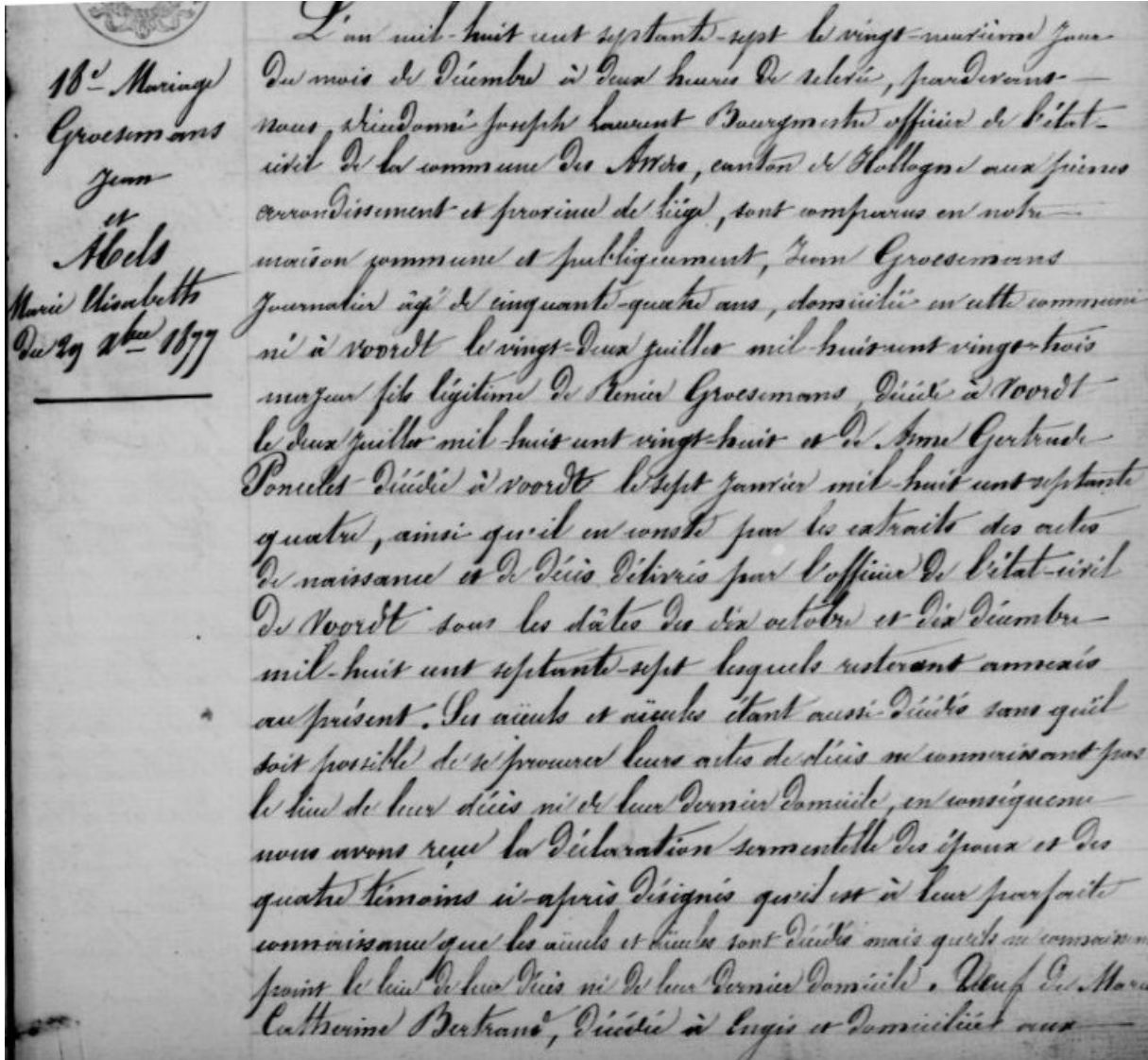
Voir en 1

- **ABELS** Marie Elisabeth [[18550720-001-ABE](#)]

Suit en 3 - Servante – nièce de son époux

° Kerniel 20 juillet 1855

X Awirs 29 décembre 1877 (acte 18) avec GROESEMANS Jean [18230722-001-GRO]¹ (Journalier ; ° Voordt 22 juillet 1823 ; fils de GROESEMANS Renier [... - + Voordt 02 juillet 1828] et de PONCELET Anne Gertrude [... - + Voordt 07 janvier 1874])



¹ . Il était Veuf en première noce de BERTRAND Marie Catherine (+ Engis 26 août 1875), domiciliés aux Awirs.

Mais, le vingt-six août mil-huit-cent-septante-cinq, ainsi qu'il en conviendrait par les registres de l'état-civil de cette commune dont l'extrait de l'acte de décès a été représenté et restera annexé au présent lequel est exempt, par son âge, de justifier l'arrivée satisfait à ses obligations envers la milice nationale conformément au vœu de la loi du trois juin mil-huit-cent-septante.

Et Marie Elisabeth Heels, servante âgée de vingt-deux ans domiciliée en cette commune, sa mère, née à Herminel le vingt-quatre mil-huit-cent-vingt-cinq, majeure fille légitime de Hubert Heels décédé à Herminel le vingt-deux février mil-huit-cent-vingt-sept ainsi qu'il en conviendrait par les extraits des actes de naissance et de décès d'ailleurs le huit octobre dernier par le Bourgmestre officier de l'état-civil de Herminel lesquels resteront annexés au présent et de Elisabeth Grosemans, ménagère âgée de cinquante ans domiciliée à Herminel au présent et consentant, lesquels nous ont requis de procéder au mariage qu'ils se proposent de contracter ensuite et la dispense qu'ils ont obtenue de Sa Majesté le neuf décembre mil-huit-cent-septante-sept et dont ils reproduisent une expédition qui restera annexée au présent. Les publications voulues par la loi ayant été faites devant la principale porte d'entrée de notre maison commune les Dimanches neuf et seize décembre courant à dix heures du matin. Aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée faisant droit à leur requête après avoir donné lecture des pièces vicieuses mentionnées et du chapitre sixième du titre du code civil intitulé du mariage nous avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme chacun d'eux ayant répondu affirmativement et affirmativement déclarons au nom de la loi que Jean Grosemans et Marie Elisabeth Heels sont

2^e feuille

unis par le mariage), et aussitôt les Dits époux
ont déclaré qu'il est né d'eux un enfant de sexe masculin
inscrit sur les registres de l'état-civil de cette commune
le dix-sept Décembre mil-huit-cent-septante-sept,
sous les prénoms et nom de Jean-Michel Hubert
Groseman, lequel ils reconnaissent pour leur fils.
De tout quoi nous avons dressé acte en présence de Joseph
Pahot ouvrier de carrière âgé de vingt-quatre ans, Domicilié
à Chobrin, de Gerard Croisier, cabaretier, âgé de trois-vingt
deux ans, de Jean Henri Goussier cultivateur âgé de
cinquante-huit ans et de Michel Paquet journalier
âgé de trente-huit ans, tous les trois domiciliés aux
Muis et tous les quatre non parents aux époux
et après avoir eue lecture du présent acte, les
trois premiers témoins ont signé avec nous, les
autres ont déclaré ne le savoir faire

Pahot
G Croisier
Jean Henri Goussier
Michel Paquet

- **ABEELS Renier** ou **ABEELS Hubert Renier** [18570417-001-ABE]
 Suit en 4 – domestique (1891), journalier (1895, 1900)

° Kerniel 17 avril 1857

X **Flémalle-Grande 13 mai 1891** (acte 13) avec **GILISSEN Marie Béatrix** ou **GILISSEN Marie Béatrice** [18641020-001-GIL] (servante (1891), ménagère ; ° Guyoven (actuellement : Guivoven) 20 octobre 1864 ; + **Awirs 12 janvier 1900** (acte 3) ; fille de **GILISSEN Jean** [cultivateur, domicilié à Guyoven] et de **BRONCKAERS Anne Marguerite** [+ Guyoven 24 février 1866]) [déclare son décès : **GROSEMAN Hubert**, son neveu]

N° 13

Mariage de
Abeels R.
et
Gilissen M.B.

Mutation aux Registres
de population



13 FEUILLET

L'an mil huit cent quatre-vingt onze le treizième jour du mois de mai à cinq heures du soir par devant nous Rougemont, officier public de l'état-civil de la commune de Hémath Grande, arrondissement judiciaire de Liège, province de Liège, ont comparu publiquement en notre maison commune Abeels Renier, domestique, âgé de trente ans, né à Kerniel le dix-sept avril mil huit cent cinquante sept comme il est constaté par l'extrait de son acte de naissance ci-joint, domicilié à Jemeppe, fils de Abeels Hubert, décédé à Kerniel le vingt deux février mil huit cent cinquante sept et de Grosemans Elisabeth sans profession, âgé de soixante-cinq ans domicilié à Kerniel, ici présente et consentante.

Et Gilissen Marie Reintrix servante âgée de vingt cinq ans, née à Huygoven le vingt né à octobre mil huit cent soixante quatre comme il est constaté par l'extrait de son acte de naissance ci-joint, domiciliée à Hémath Grande, fille de Gilissen Jean, cultivateur, domicilié à Huygoven consentant au présent mariage ainsi qu'il conste d'un acte reçu par l'officier de l'état civil de Huygoven le seize avril dernier et de Bronckaers Anne Marguerite, décédée à Huygoven le vingt quatre février mil huit cent soixante six.

Lesquels nous ont requis de procéder à la célébration du mariage projeté entre eux et dont les publications ont été faites en cette commune et en celle de Jemeppe les dimanches trois et dix mai courant.

Le futur époux étant âgé de trente quatre ans a fourni la preuve qu'il a satisfait à ses obligations militaires en Belgique par la production d'un certificat ci-annexé ou est dispensé de fournir la preuve qu'il a satisfait à ses obligations militaires en Belgique.

Aucune opposition au dit mariage ne nous ayant été signifiée, faisant droit à leur

réquisition, après avoir donné lecture des actes fournis par les parties contractantes et du chapitre six, titre cinq du Code civil, intitulé : « Du Mariage », nous avons demandé au futur époux et à la future épouse s'ils veulent se prendre pour mari et pour femme ; chacun d'eux ayant répondu séparément et affirmativement, déclarons au nom de la loi que

*Abbeles Renee et
Gelissen Marie-Beatrix*

sont unis par le mariage.

Interpellés par nous sur le point de savoir s'il a été fait entre eux des conventions matrimoniales, les conjoints ont répondu : *negativement*

De tout quoi nous avons dressé acte en présence des quatre témoins ci-après désignés.

1° *Vandermassen Jules* âgé de *vingt huit ans*
profession de *comptable* domicilié à *Stemall. Grande*

2° *Collignon Gerard Joseph* âgé de *quarant ans*
profession de *gard. champêtre* domicilié à *Stemall. Grande*

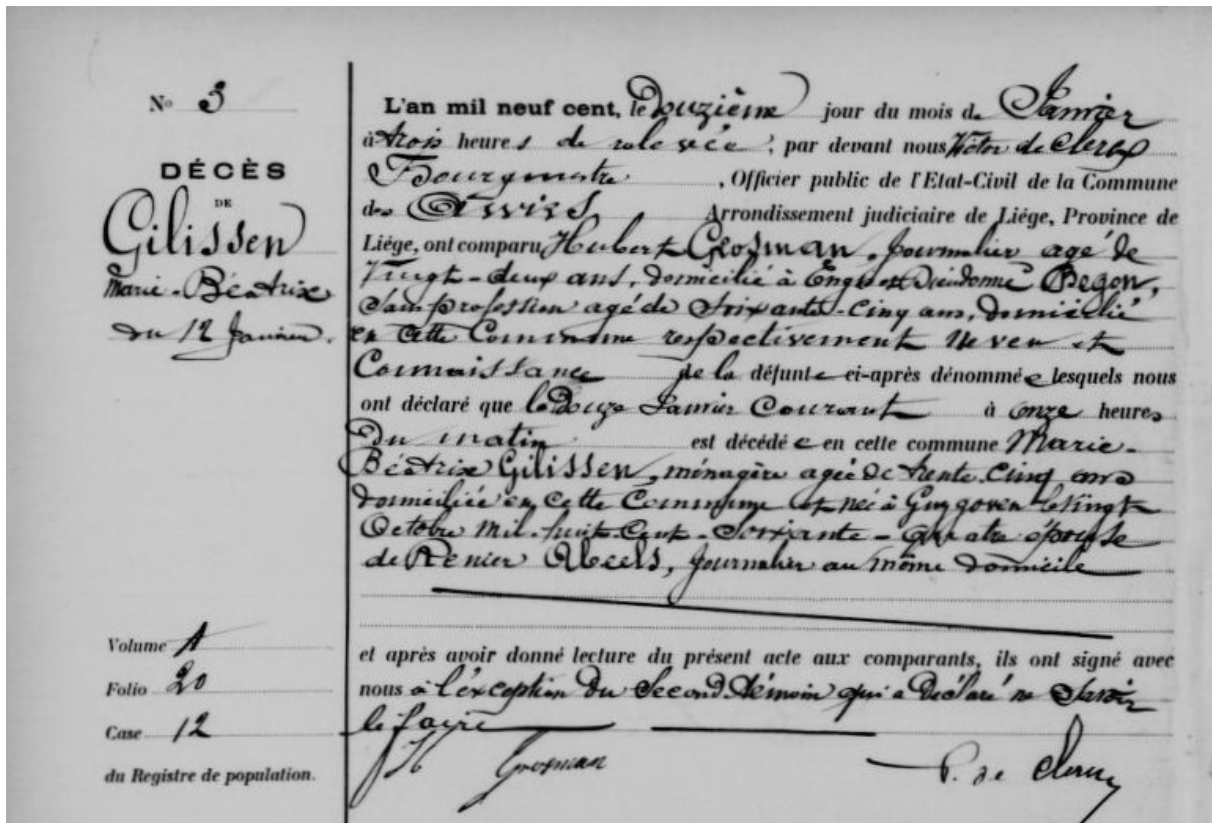
3° *Reunis Henri Joseph* âgé de *quarant trois ans*
profession de *boulanger* domicilié à *Stemall. Grande*

4° *Gelinne Henri Joseph* âgé de *vingt neuf ans*
profession de *commandant gendarme* domicilié à *Stemall. Grande*

Lesquels, après qu'il leur a été donné lecture du présent acte le nouvel époux et la mère ayant déclaré ne savoir signer les autres comparants ont signé avec nous.

M Gelissen
Vandermassen
Collignon
Reunis
Gelinne

L'OFFICIER DE L'ÉTAT-CIVIL,
[Signature]



+ Après 12 janvier 1900

3. Enfants de Marie (X GROESEMANS) :

Voir en 2

- [Illég.] GROESEMANS Jean Michel [18771217-001-GRO] Hubert

° Awirs 17 décembre 1877 (acte 53)

N° 53 L'AN MIL HUIT CENT SEPTANTE sept le Dix-septième jour du mois de
 Décembre à quatre heures de suite pardevant nous D'André Joseph Laurent
 Bourgmestre officier public de l'état civil de la commune des Awirs
 arrondissement judiciaire de Liège. Province de Liège est comparu
 de Groessemans Jean Groessemans journalier âgé de cinquante-quatre ans
 domicilié en cette commune
 lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né le Dix-sept d'icelui courant
 à trois heures du matin en cette commune se reconnaissant pour en
 être le père et s'avoir eu de Marie Elisabeth Avels, sergente
 âgée de vingt-deux ans, domiciliée en cette commune, lequel enfant
 il a déclaré vouloir donner les prénoms de Jean Michel Hubert
 les dites déclaration et présentation faites en présence de Michel Paquet
 journalier âgé de quatre-vingt ans et de Jean Sébastien Moulin
 cultivateur âgé de soixante-huit ans, tous les deux domiciliés aux
 Awirs
 et après avoir donné lecture du présent au déclarant et aux témoins Jean
 Sébastien Moulin et s'ignés avec nous le déclarant et l'autre
 témoin ont dit ne le savoir faire.
 J. Smoulin

Handwritten notes on the left:
 Legitimé par le mariage
 contracté le vingt-neuf
 décembre mil-huit cent
 cinquante-sept pardevant
 l'officier de l'état civil
 des Awirs entre Jean
 Groessemans et Marie
 Elisabeth Avels
 28 mai 1877

4. Enfants de Renier (X GILISSEN) :

Voir en 2

- ABEELS Joseph [18950528-001-ABE]

Célibataire

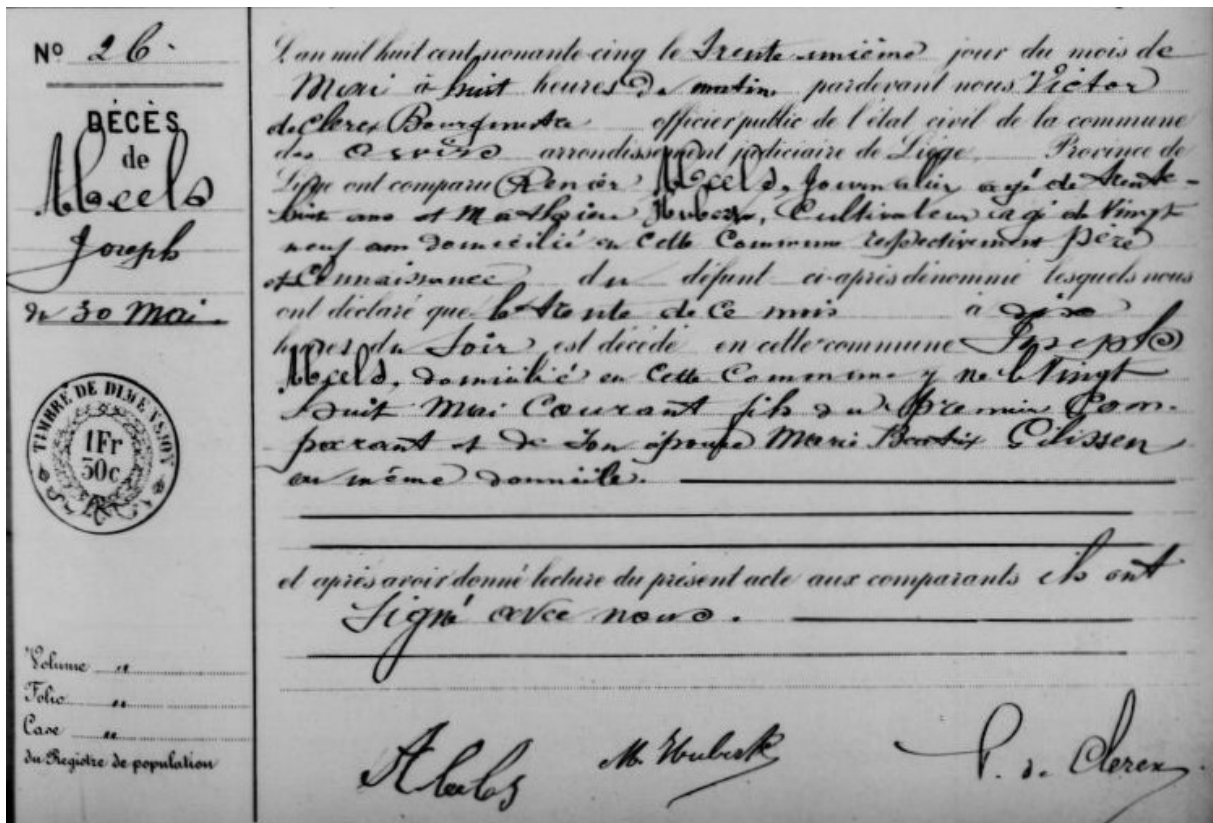
° Awirs 28 mai 1895 (acte 14)

N° 14 L'AN MIL HUIT CENT NONANTE cinq le Vingt-huitième jour du mois de
 Mai à six heures du soir pardevant nous Victor
 de Clerck Bourgmestre officier public de l'état civil de la commune
 d'Awirs arrondissement judiciaire de Liège. Province de Liège a comparu
 de Renier Beels, âgé de trente-deux
 ans, journalier, domicilié en cette commune
 lequel nous a présenté un enfant
 du sexe masculin né au jour d'aujourd'hui à trois heures
 de la veie en cette commune de la déclaration et de Marie
 Beatrix Gilissen, veuve âgée de trente-trois ans, domiciliée
 en cette commune au épouse et auquel il a déclaré vouloir donner
 le prénom de Joseph.
 les dites déclaration et présentation faites en présence de Emile Lungeby
 âgé de quarante-deux ans, journalier et de Dando Jozef
 Begon, âgé de soixante ans, journalier, tous deux domiciliés
 en cette commune.
 et après avoir donné lecture du présent acte au déclarant et aux témoins et
 ont s'ignés avec nous à l'exception de Jean Lungeby qui a
 dit ne le savoir faire.
 Lungeby Beels - P. de Clerck

Stamp: TIMBRE DE DIME NSION 1Fr 50c

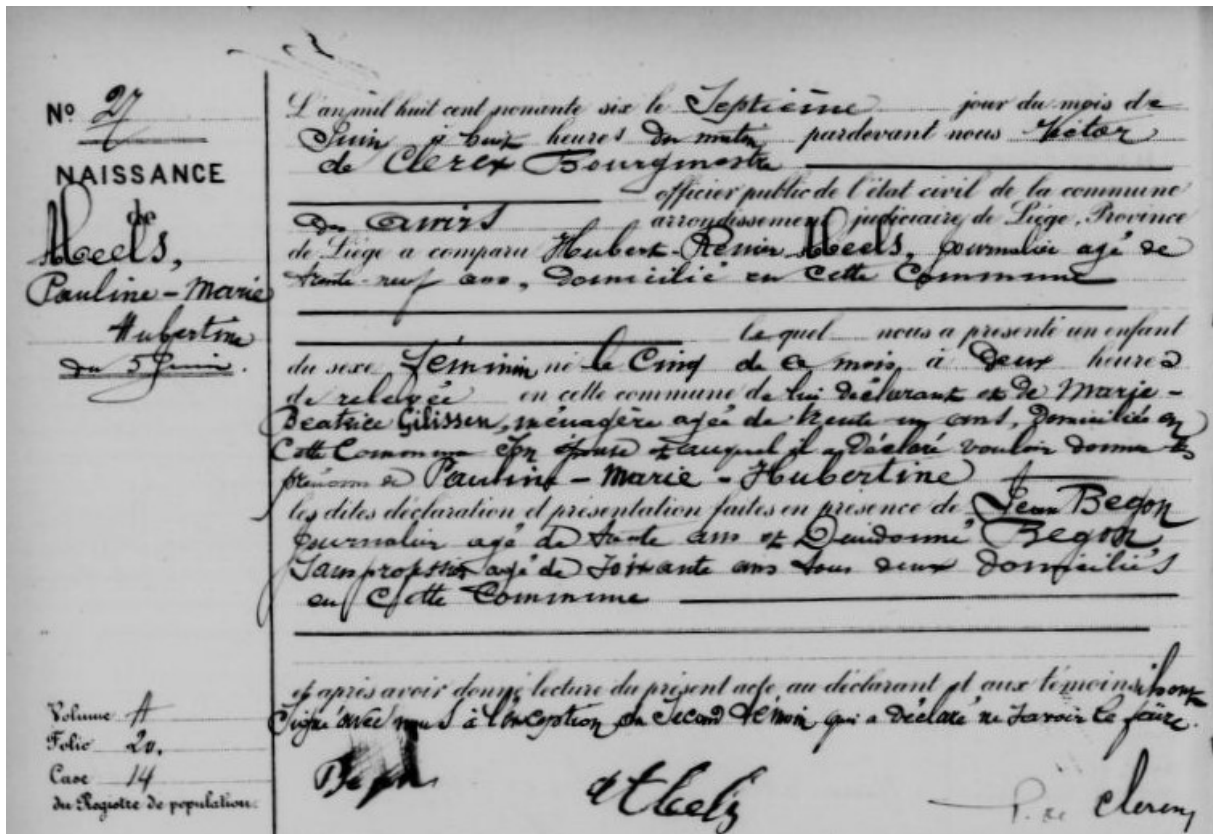
Registration info:
 Volume 11
 Folio 11
 Case 9
 du Registre de population

+ Awirs 30 mai 1895 (acte 26)



- ABEELS Pauline Marie [18960605-001-ABE Hubertine]

° Awirs 05 juin 1896 (acte 27)



- ABEELS Hubert Nicolas [18991120-001-ABE] Joseph

◦ Awirs 20 novembre 1899 (acte 47)

N^o 46

NAISSANCE

Hubert
Hubert-Nicolas-Julien
de Loges

L'an mil huit cent nonante-neuf, le vingt-unième jour du mois de Novembre à neuf heures du matin par devant nous Victor De Clercq Bourgmestre Officier public de l'Etat-Civil de la Commune de Orville Arrondissement judiciaire de Vic de Province de Liège, a comparu René Heels, formalité âgé de quarante-deux ans, domicilié en cette Commune

le quel nous a présenté un enfant du sexe masculin né le vingt-trois Courants à sept heures du soir en cette Commune et lui déclarant et de Mari Beatrice Gilsden, ménagé âgé de quatre-vingt ans, domicilié en cette Commune son épouse et auquel il a déclaré vouloir donner le nom de Hubert-Nicolas-Julien

les dites déclaration et présentation faites en présence de Victor Viregnis Négociant âgé de quatre-vingt ans, domicilié à Atter et Alphonse Bolle Jureur Champêtre âgé de quarante-six ans, domicilié à Gleffe

et après avoir donné lecture du présent acte au déclarant et aux témoins, ils ont

Signé Née nous

Alph. Bolle

P. de Clercq

Volume AFolio 20Case 5

du Registre de population.

Heels Guennis P